

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2015 – 20 h 30

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel GINET ➔ procuration à Simon ALBERT

Nathalie BURFIN ➔ procuration Cristinne URBIN

Christophe DEGLISE

Melvyn GIRAULT

Date de convocation : 09 décembre 2015

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES.

II / VALIDATION DERNIER COMPTE-RENDU

Les Conseillers Municipaux à l'unanimité valident le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2015.

II / FINANCES COMMUNALES

- Décision modificative
Le Conseil Municipal approuve, pour le budget principal, la décision modificative de transfert de crédit du compte 202 excédentaire au compte 2041582 déficitaire.
- Dotation forfaitaire de recensement
L'INSEE accorde à la commune une dotation forfaitaire de 1851 € pour l'aide à la coordination et la mise en œuvre du recensement 2016.
- Redevance eau et assainissement
Les restes à recouvrer s'élèvent, au 19 novembre 2015,
 - 15243,21 € pour l'eau
 - 16172,73 € pour l'assainissement.Une procédure de recouvrement des impayés avec envoi de courriers de relance et dernier avis avant réduction du débit/coupage d'eau va être mise en application. L'adjoint en charge du réseau eau-assainissement va organiser ces opérations de réduction de débit/coupage d'eau pour les abonnés qui ne se seraient pas acquittés dans les délais de leur créance. De même après échanges de mails avec la trésorerie, la Perceptrice reprendra les poursuites début 2016 avec, si nécessaire, recours à un huissier de justice. Un listing des loueurs de logements et de leurs locataires sera établi afin d'assurer un meilleur suivi des départs et arrivées de ces derniers. En effet malgré les nombreuses demandes les loueurs ne signalent que rarement les changements de locataires.

Il est rappelé aux loueurs que faute d'avoir signalé en mairie tout mouvement de locataires, ils peuvent être rendus redevables des redevances eau et assainissement non payées par leurs locataires.
- admission en non-valeur
Les Conseillers Municipaux, après délibération, décident d'admettre en non-valeur 1268,68 € pour le budget assainissement, 968,71 € pour le budget eau.
Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public, le débiteur étant insolvable.

III/ PERSONNEL COMMUNAL

- Suppression et création d'un emploi permanent.
Suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaire.
Création de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 20 heures hebdomadaire pour la fonction de secrétaire de mairie.
- Astreinte viabilité hivernale.
Par délibération il est fixé, sur la base du décret n°2015-415 du 14 avril 2015, le régime des astreintes des 2 agents techniques de la commune pour la période hivernale des mois de janvier et février 2016.

IV/ URBANISME

- Modification simplifiée du POS
Après demande écrite de Madame la Sous-Préfète de Belley de retirer la délibération du 18 septembre 2015 approuvant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, pour irrégularités constatées dans la procédure, le conseil municipal décide de retirer la délibération du 18 septembre 2015 et charge M. le Maire de reprendre la procédure.
- PLU – Choix d'un urbaniste pour l'élaboration du PLU
Après présentation par M. le Maire des 4 offres reçues après l'appel d'offre lancé en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le cabinet Agnès DALLY-MARTIN de Saint- Martin-du-Mont. Offre à 28 943.10 € HT qui répond aux critères fixés dans le cahier des charges pour mener les études nécessaires à l'élaboration du PLU. Durée prévisionnelle de la procédure 25 mois.

- SCOT-BUCOPA
M. le Maire communique aux conseillers, des extraits du pré-document d'orientation et d'objectifs sur lequel travaille le Syndicat Mixte BUCOPA dans le cadre de la révision du SCOT BUCOPA. Document qui, après validation, fixera le cadre de la gestion de l'espace, pour la période 2016-2030. Sont notamment étudiés les évolutions prévisibles de population et donc les espaces à envisager pour le logement et le développement économique. Les enjeux protection/valorisation de la biodiversité, des ressources naturelles sont également fortement pris en compte.
- Projet bergerie
Après réunion en mairie le 24 novembre avec le vice-président du Conseil Départemental en charge de l'agriculture, aucune communication n'a été reçue en mairie sur l'éventuelle aide du Département sur ce projet.

V / DIVERS

- Suppression du CCAS
La Loi NOTRe vient de supprimer le caractère obligatoire des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et permet la dissolution des CCAS existants. Cette dissolution, dans un souci de simplification administrative, est fortement souhaitée par les services de l'Etat ; notamment par la Direction Générale des Finances Publiques.
Le conseil municipal :
 - décide la suppression du CCAS à compter du 31 décembre 2015 et de reprendre la compétence action sociale, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.
 - charge la commission communale d'action sociale, composée de 4 élus et de 4 membres désignés par différentes instances, d'étudier les questions relatives à l'action sociale sur la commune.
- Signalétique touristique et directionnelle
L'Adjoint, en charge de cette compétence et M. le Maire informent l'assemblée sur les réflexions/évolutions en cours.
- Bâtiments communaux
L'état du hangar attenant à l'ancienne gare pose question. Les conseillers sont appelés à une réflexion quant aux aménagements à prévoir en fonction du devenir du bâtiment ; les administrés sont également appelés à faire part, en mairie, de leurs propres réflexions concernant son devenir.
- SPA
Les conseillers décident de renouveler avec la SPA une convention de fourrière pour l'année 2016 pour un montant de 248,64 €. Il n'y a plus de convention complète. Aucune capture, aucun transport ne sont, dorénavant, effectués par les services de la SPA. Les chiens doivent être déposés et enregistrés durant les horaires d'ouverture à la structure du refuge de Dompiere-sur Veyle dont dépend la commune. Tél : 04.74.30.35.76
- BARRAC
Une convention de mise à disposition de locaux de l'ancienne gare sera signée avec l'association BARRAC.
- Ramassage scolaire sur Rix - Le Carre à destination des collèges/lycée de Belley
Après réunion le 4 décembre 2015 avec les diverses parties prenantes le service des transports scolaires du Conseil Départemental étudie une solution de ramassage par un « petit » véhicule et rabattement sur une aire sécurisée (arrêt de car de Groslée?)
- Listes électorales
Les inscriptions sur les listes électorales doivent être enregistrées en mairie au plus tard le 31 décembre 2015.
- Recensement
Le recrutement d'agents de recensement est en cours. Difficultés pour trouver des candidats répondant à l'ensemble des critères requis.
- En Grangeons la musique
Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'organisation du festival de musiques qui se tiendra à LHUIS sur le week-end de la Pentecôte.
- Chiens dangereux
Les chiens susceptibles d'être dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations.
Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens, 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, susceptible d'être dangereux doit remplir un dossier de déclaration en mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal. L'absence de déclaration est passible de sanction.
- Tri sélectif
Il est constaté que des emballages et objets tels que bouteilles en plastique, bouteilles en verre, canettes métalliques, cartons, etc... sont encore jetés dans la nature.
Des bennes de TRI SELECTIF sont pourtant réparties sur la commune. Les habitants sont donc appelés à déposer, systématiquement, ces emballages dans les bennes dédiées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h00.

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

**LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME
DU 24 DECEMBRE 2015 AU 4 JANVIER 2016**

Une permanence pour les inscriptions
sur la liste électorale sera assurée
le 31 décembre de 9h à 11h